

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 24 février 2023

Vandalisme sur les locaux techniques du réseau public de fibre optique : opération coup de poing des élus de la Haute-Savoie

Ce vendredi après-midi, les élus de nombreuses communes de la Haute-Savoie se sont réunis en simultanée dans cinq communes du département pour une action coup de poing pour dénoncer les dégradations répétées et systématiques du réseau public de fibre optique du Syane, perpétrées par les opérateurs privés et leurs sous-traitants. Ces dégradations sont à l'origine des délais abusifs de raccordement subis par les particuliers, et également de coupures régulières de service. Symboliquement, ce vendredi 24 février, les élus ont bloqué les accès aux locaux de raccordement situés sur les communes de Fillière, Saint-Pierre-en-Faucigny, La Balme-de-Sillingy, Bons-en-Chablais et Saint-Julien-en-Genevois, commune où s'est tenue la conférence de presse.

Les opérateurs et leurs sous-traitants sont responsables de la dégradation à vitesse grand V du réseau, pourtant tout neuf !

Aussitôt livrés, les Nœuds de Raccordement Optique (NRO), les Sous-Répartiteurs Optiques (SRO) et les boîtiers de raccordements (PBO) font l'objet de dégradations systématiques, causées généralement par les sous-traitants des opérateurs qui y accèdent pour raccorder leurs clients à la fibre optique. Pour y parvenir, les "techniciens" de ces sous-traitants usent de toutes les méthodes. Les portes de ces locaux sont crochétées, dégonflées, détruites au pied de biche. Les intérieurs ne sont pas en reste (voir les quelques clichés en page 4). Les déchets s'y accumulent, en débordent parfois : bobines de câbles, déjections, restes alimentaires... Les raccordements sont effectués sans respect de la réglementation, en débranchant parfois d'autres usagers, coupant ainsi volontairement leur ligne internet.

« Depuis plusieurs mois, les élus locaux font part de leur indignation. Les constats que nous faisons en Haute-Savoie sont les mêmes que l'ensemble des acteurs publics qui s'occupent du déploiement des réseaux de fibre optique. J'ai interpellé en vain le Préfet, nos parlementaires, le Ministre (voir le courrier adressé en octobre 2022 et la réponse en annexe). Aujourd'hui, j'alerte publiquement avec mes collègues élus de toutes les communes du département sur la perspective alarmante dans laquelle nous sommes engagés. La Haute-Savoie refuse de se laisser faire : c'est le sens de notre action ce jour. »
Joël BAUD-GRASSET, Président du Syane

300 M€

**investis depuis 2010
pour construire
l'infrastructure du
réseau d'initiative
publique**



Un constat d'impuissance des collectivités locales face à ce vandalisme

La législation actuelle donne toute liberté aux grands opérateurs privés dans la réalisation des raccordements des usagers. Sans encadrement de leur sous-traitance par la loi, les effets produits sont délétères, ils pénalisent les entreprises et les particuliers, en plus de dégrader le réseau public et son image.

La fibre optique est pourtant une chance pour nos territoires. Elle est parfois plus qu'indispensable dans des localités qui subissent encore des débits ADSL insuffisants, il est donc urgent d'agir pour maintenir la qualité du réseau.

**118
dégradations**

**constatées sur le réseau du
Syane entre juin et
décembre 2022**

Bloquer symboliquement les NRO/SRO : une alerte de plus pour sensibiliser l'État et le législateur

27 dégradations

**constatées depuis le 1^{er}
janvier 2023 sur le réseau
du Syane, soit 145
dégradations depuis 14
mois**

Pour protéger nos biens communs, le service public et les millions d'euros qui ont été investis par nos collectivités locales pour déployer le réseau d'initiative publique de la fibre optique, nous, élus locaux, bloquons symboliquement l'accès physique à 5 NRO du réseau, car nous n'avons plus d'alternative.

Nous en appelons aux opérateurs et leur demandons de faire preuve de civisme et de faire respecter les règles à leurs sous-traitants.

Nous en appelons une fois de plus au législateur pour faire évoluer la loi et faire en sorte que le contribuable n'ait pas à payer les

réparations de ces dégradations. Il faut urgemment donner les moyens aux collectivités locales pour qu'elles puissent enfin :

- Faire payer les responsables ;
- Encadrer le recours à la sous-traitance ;
- Interdire l'accès des opérateurs au réseau public lorsque ceux-ci ne font pas le nécessaire pour que cessent ces dégradations.

L'Avicca, en soutien du Syane, rappelle qu'une loi est en préparation pour en finir avec le mode de sous-traitance sauvage

En tant qu'association représentante des collectivités, l'Avicca a souhaité s'associer à l'action de ce jour du Syane et lui apporter son soutien pour son combat contre le vandalisme répété du réseau public haut-savoyard de fibre optique.

« Comme de trop nombreuses collectivités en France la Haute-Savoie subit les contrecoups de la mise en oeuvre d'un système de sous-traitance sauvage (le mode STOC) dont l'Avicca réclame, depuis plusieurs années, l'arrêt définitif. Parce que les promesses de la filière télécoms tardent toujours à trouver leur concrétisation, j'ai déposé une proposition de loi le 19 juillet 2022. A visée coercitive, puisque le temps des bonnes intentions est révolu, la proposition de loi a pour objet de contraindre les opérateurs à réaliser les raccordements à la fibre optique dans les règles de l'art et de sécurité, et par ce biais à garantir aux consommateurs leur droit à une connexion Internet de qualité. Elle passera en lecture au Sénat dans le courant du Printemps. »

Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain et Président de l'Avicca



Annexes :

- Photos de locaux dégradés
- Courrier du 7 octobre 2022 des sénateurs de Haute-Savoie et du Président du Syane au Ministre Jean-Noël Barrot, Ministre en charge de la Transition numérique et des Télécommunications
- Réponse du 9 décembre 2022 du Ministre Jean-Noël Barrot, Ministre en charge de la Transition numérique et des Télécommunications
- Présentation dans les grandes lignes du Réseau d'Initiative Publique (RIP) de la Haute-Savoie
- Cartes du déploiement du réseau en Haute-Savoie

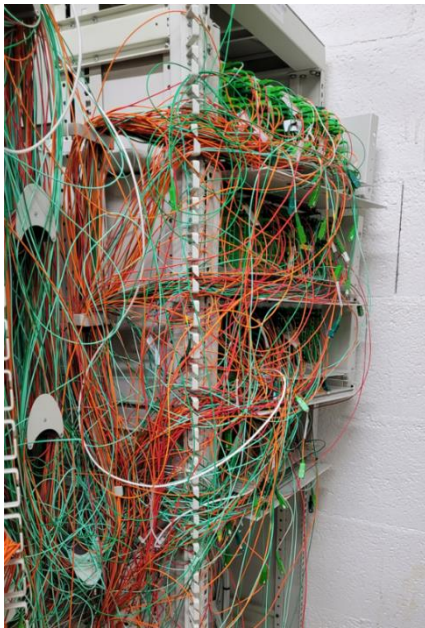
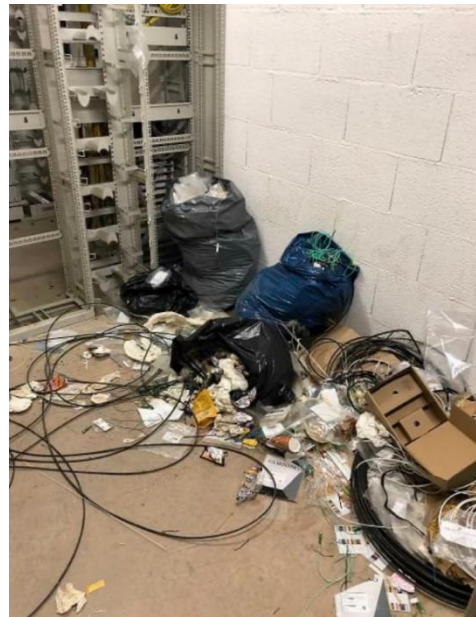


Illustration de la non-conformité des raccordements à Saint-Julien-en-Genevois. Chaque câble correspond à un client.



Accumulation de déchets dans un NRO à Collonges-sous-Salève



Porte fracturée d'un local NRO à La Roche-sur-Foron



Équipements dégradés dans un local NRO à Neydens



Monsieur Jean-Noël BARROT
Ministre délégué chargé de la Transition numérique et
des Télécommunications
Ministère de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Objet : Cadre de réalisation des raccordements à la fibre optique – situation

Poissey, le 7 octobre 2022

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) déploie le réseau de fibre optique Très Haut-Débit sur une très grande partie du territoire de Haute-Savoie. Vous le savez, c'est un projet complexe et d'envergure, qui suscite de grandes attentes de l'ensemble des citoyens, entreprises et services publics de Haute-Savoie. Le réseau avance, et de plus en plus de haut-savoyards bénéficient du réseau public FTTH. Pour la très grande majorité, ils en sont très satisfaits.

Mais avec l'accélération des abonnements à la fibre et l'arrivée massive des grands opérateurs sur notre réseau, nous faisons face à un problème grandissant lié aux opérations de raccordements clients. Le SYANE constate également de nombreux actes de malveillance sur son réseau.

Le Syndicat met la pression sur son délégataire Altitude Infrastructure pour qu'il gère mieux l'infrastructure en fibre optique qui lui est déléguée. Mais ce dernier est bien en peine d'améliorer les choses en la matière, car il n'a pas les mains libres sur le choix et le contrôle des sous-traitants qui réalisent les raccordements.

En effet, le cadre réglementaire en vigueur permet aux opérateurs usagers du réseau public de s'imposer comme sous-traitant de notre délégataire, ou d'imposer leurs propres sous-traitants. Cela s'appelle dans le jargon du FTTH, le mode « STOC », pour Sous-Traitance par l'Opérateur Commercial : l'opérateur commercial, celui qui commercialise les abonnements fibre auprès des particuliers et entreprises (ex : Orange, SFR, Free, Bouygues Telecom), s'impose comme sous-traitant du gestionnaire de l'infrastructure fibre optique (pour le réseau du SYANE, le délégataire est Altitude Infrastructure Haute-Savoie).

Force est de constater que ce fonctionnement génère des effets de bords insupportables, qui sont si incompréhensibles, voire ubuesques, que leurs retentissements ruinent l'image du cadre de développement de la fibre optique en France, et notamment de l'action publique.

Ces problèmes sont visibles partout en France, y compris sur les réseaux construits par les opérateurs privés. Une recherche internet avec les mots clés « fibre », « déboires », « far west », « bazar » permet de le constater aisément.

Les associations de collectivités alertent depuis longtemps maintenant. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et les entreprises de la fibre, réunies dans leur fédération InfraNum, essaient aussi d'améliorer les choses.



www.syane.fr   

2107 route d'Annecy
74330 Poisy

04 50 33 50 60
info@syane.fr





Mais rien de tout cela ne semble régler le problème, qui persiste, identique.

Au niveau local, nous ne disposons d'aucun moyen permettant d'améliorer significativement la situation, et les élus sont démunis face aux plaintes des citoyens et au constat de délabrement accéléré des réseaux tout nouvellement construits. Semble aussi apparaître un « marché noir » du raccordement : certains raccordements sollicitent un paiement direct de la part des particuliers en échange d'un raccordement réussi, dans certains cas au prix du débranchement d'une autre ligne voisine, par facilité !

Monsieur le Ministre, par ce courrier, nous souhaitons vous alerter sur le profond malaise que ces situations génèrent sur les territoires, du constat d'impuissance des élus locaux de Haute-Savoie, du SYANE et de notre délégataire.

Ce cri d'alarme de la Haute-Savoie s'ajoute à ceux, nombreux, d'autres territoires français, et nous espérons qu'il participera à une rapide prise de conscience nationale pour que ce sujet soit enfin traité à la hauteur des enjeux.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Sylviane NOËL
Sénatrice de Haute-Savoie

Cyril PELLEVAT
Sénateur de Haute-Savoie

Loïc HERVÉ
Sénateur de Haute-Savoie

Joël BAUD-GRASSET
Président du Syane

Copies : Mme Laure DE LA RAUDIERE, Présidente de l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)

M. Michel FOURNIER, Président de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

M. Yves LE BRETON, Préfet de Haute-Savoie

M. Martial SADDIER, Président du Conseil départemental de Haute-Savoie

M. David ELFASSY, Président d'Altitude Infrastructure

www.syane.fr   

2107 route d'Annecy
74330 Poisy

04 50 33 50 60
info@syane.fr





**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA TRANSITION
NUMÉRIQUE ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JEAN-NOËL BARROT

Ministre délégué

original : Du Non
copie : Bdt
DST

SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE
L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
DE LA HAUTE-SAVOIE

13 DEC. 2022
1858

ARRIVEE

Nos références : MEF-D22-05498

Vos références : Votre lettre du 7 octobre 2022

Paris, le 9 DEC. 2022

Our

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les dégradations et les cas de qualité dégradée dans les raccordements à la fibre optique de vos administrés.

Le plan France Très Haut débit constitue à ce jour une réussite inégalée en Europe. C'est vrai tant en nombre absolu de lignes de fibre optique déployées, avec 5 millions de locaux rendus raccordables chaque année depuis 2018, qu'en taux de souscription à la fibre, la moitié des locaux éligibles ayant déjà souscrit à une offre. Les travaux collectivement entrepris avec les collectivités et les opérateurs nous permettront de garantir à tous les Français un accès au très haut débit, supérieur à 30 Mbit/s, d'ici fin 2022, dont 80 % de locaux éligibles à la fibre optique ; technologie que l'on généralisera d'ici à 2025 et qui est désormais choisi par plus de la moitié des citoyens ou de nos entreprises.

J'ai conscience que la qualité n'est pas au rendez-vous partout. La fibre a été déployée très rapidement et des malfaçons sont constatées par endroits. Il convient dorénavant à s'attacher à la qualité et reprendre systématiquement ces malfaçons.

1/2

Monsieur Joël BAUD-GRASSET
Président du Syndicat des Énergies et de
l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie
Vice-président du Conseil départemental
2107 route d'Annecy
74330 Poisy

139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Le Bureau des cabinets des ministères économiques et financiers met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives dans le cadre de la prise en charge de la correspondance à laquelle fait suite le présent courrier. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit s'exerce par courrier au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique - Bureau des cabinets - Pôle PCS - Télédéc 161 - 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex 12.



J'ai engagé un dialogue dès mon arrivée avec l'Autorité de régulation des Communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) et les opérateurs, tant ceux chargés de l'infrastructure que du déploiement commercial, pour un travail conjoint sur ce dossier. Plusieurs engagements ont été pris, comme l'amélioration des échanges d'informations entre les différents intervenants ou la réalisation systématique de comptes-rendus photos. En outre, un plan de reprise des points de mutualisation dégradés a été lancé avec contrôle et suivi mensuel des équipes de l'ARCEP. Plusieurs opérateurs d'infrastructures ont ainsi notifié ces plans de reprise à l'Autorité de régulation depuis mi-octobre.

Nous œuvrons également à la mise en place sur la base de critères communs, d'une formation labellisée, que chaque technicien pourra suivre afin de garantir un niveau élevé de compétences à la hauteur du niveau de qualité exigé par nos concitoyens dans le cadre du déploiement de la fibre. Cette mesure vise à terme à une revalorisation générale de la filière et à une exigence de qualité.

Soyez assuré de ma vigilance sur le suivi effectif de ces actions. Nous devons collectivement veiller à ce que les promesses de la fibre soient au rendez-vous pour l'ensemble des Français.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

Jean-Noël BARROT

2/2





Le projet

Depuis 2013, le Syane déploie le réseau public fibre optique de la Haute-Savoie. Ce réseau permettra aux entreprises et particuliers de bénéficier du très haut débit internet, devenu indispensable face au développement des besoins et des services. Les enjeux sont nombreux et majeurs : attractivité économique, essor touristique, santé connectée, télétravail, économies d'énergie, maintien de la vitalité des territoires ruraux et montagnards, administration à distance, évolution des loisirs et des usages des nouvelles technologies, etc.

Pour plus d'informations, consulter notre site dédié : <https://fibre.syane.fr/comprendre-la-fibre/le-projet/>

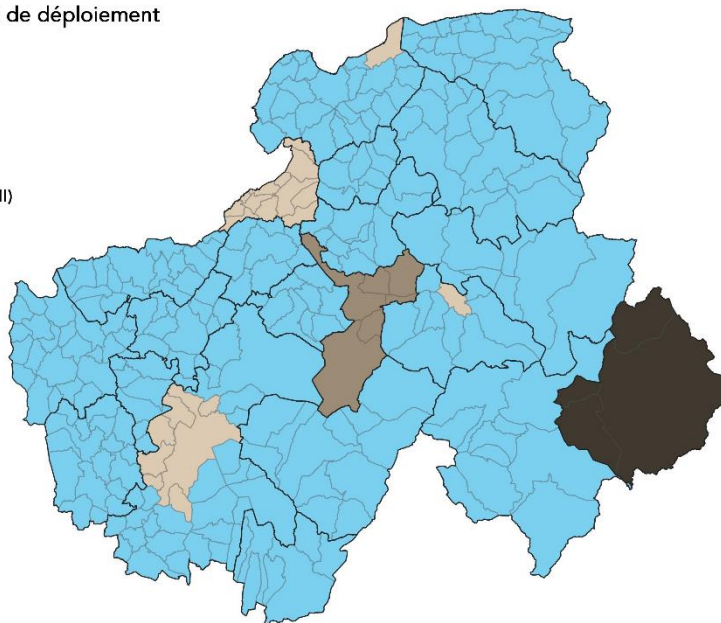
10 000
Km de réseaux

246
Communes desservies

300
M€ d'investissements

Périmètre de déploiement

-  Périmètre public Syane (FttH - FttO)
-  Périmètre opérateurs privés (FttH) (zones AMII)
Périmètre public Syane (FttO)
-  Périmètre public CC Faucigny-Glières
-  Périmètre public CC Vallée de Chamonix - Mont-Blanc





Financements

	Financiers	Montants (M€)
PHASE 1 2013-2022 Couverture de toutes les zones d'activités économiques +140 000 prises logements	Syane – Maître d'Ouvrage Anticipations de travaux 5,5 M€ Emprunts 72,3 M€ (BEI+CDC)	77,8 M€
	État	31,2 M€
	Région Auvergne Rhône-Alpes	12,0 M€
	Département de la Haute-Savoie	12,0 M€
	Intercommunalités	7,2 M€
	Total Phase 1 :	140,2 M€

* Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en place des artères principales. La Région apporte aussi un accompagnement important pour le FTTH, jusqu'à 55 M€, qui participera au plan de financement de la Phase 2.

	Financiers	Montants (M€)
PHASE 2 2020-2025 180 000 prises logements	Partie concessive (75 000 prises) : construite par le délégataire Covage - Financée par le délégataire - Déploiement en cours	40 M€
	Partie affermée (104 000 prises) : construite par le Syane - 55 M€ financés par le Syane - 45 M€ financés par la Région Auvergne Rhône-Alpes - 15 M€ de subvention (Etat FSN)	115 M€
	Total Phase 2 :	155 M€

Participations publiques :



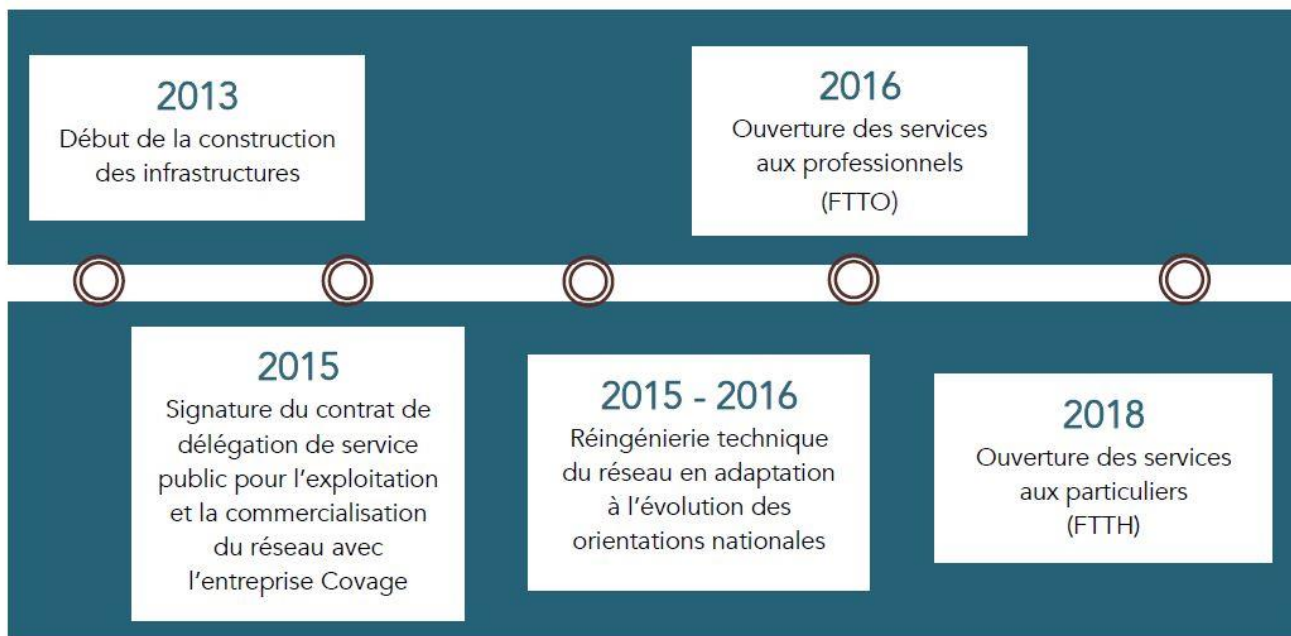
Les communes
de Haute-Savoie

Partenaires financiers :





Dates clés du projet



Les étapes de déploiement de la fibre optique pour les professionnels (FTTO) et les particuliers (FTTH)

2015-2021

Une priorité : un accès 100% fibre pour le monde économique

10 000 professionnels raccordables, soit 90% des entreprises de plus de 6 salariés et les principaux bâtiments publics, d'enseignement et de santé

Une liaison fibre optique pour chaque commune

2015-2025

Un déploiement progressif pour les particuliers

Un objectif de 320 000 logements à couvrir par la fibre optique, avec, en complément, des opérations d'amélioration des débits internet

Cartes

DEPARTEMENT

COUVERTURE PREVISIONNELLE FTTO

Planning prévisionnel
d'ouverture à la commercialisation
des offres à destination des entreprises
et sites publics nécessitant
une qualité de service élevée

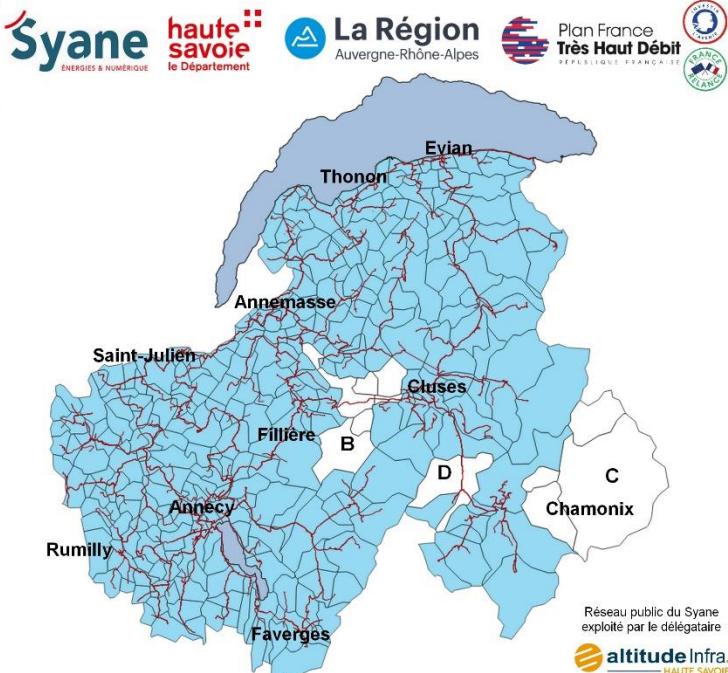
OUVERTURES A LA COMMERCIALISATION

☒ Ouvert

Secteurs hors périmètre FTTO du Syane*

- ☐ B : Communauté de communes
Faucigny-Glières*
- ☐ C : Communauté de communes
de la Vallée de Chamonix-
Mont-Blanc*
- ☐ D : Commune de Sallanches*

*Le Syane ne déploiera pas le FTTO sur ces secteurs.
Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende
pour toute question concernant les plannings.



Les offres FTTO sont destinées aux entreprises ou sites publics qui ont besoin d'un niveau
de qualité de service élevé, notamment en termes de débits et de délais de rétablissement
en cas de coupure. Ces offres sont généralement utilisées par les grandes ou moyennes
entreprises ou sites publics. Les tracés et plannings sont prévisionnels.
Ils sont susceptibles d'évoluer. Ce planning ne concerne pas la couverture des logements.

Source des fonds de
cartes :
IGN / RGD 73-74
Copie et reproduction
interdite

DEPARTEMENT

COUVERTURE DES LOGEMENTS

Plannings prévisionnels des ouvertures
commerciales pour l'amélioration des débits

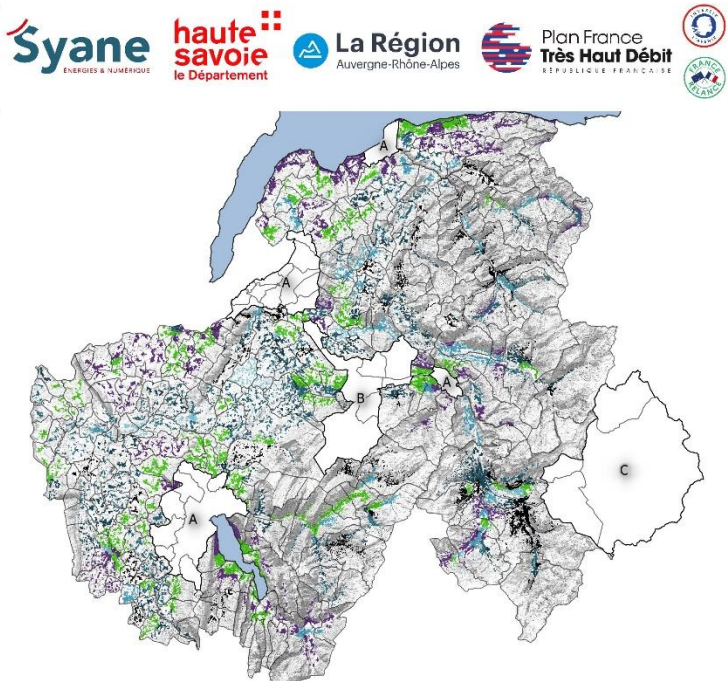
Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

- A : Opérateur privé**
- B : Communauté de communes
Faucigny-Glières**
- C : Communauté de communes
de la Vallée de Chamonix**
- Déploiement partiel ou complet
- SYANE : 2022-Semestre 1
- SYANE : 2022-Semestre 2
- SYANE : 2023
- SYANE : 2024
- SYANE : 2025
- Planning non finalisé

Secteurs hors périmètre FTTH du Syane**

- ☐ A : Opérateur privé**
- ☐ B : Communauté de communes
Faucigny-Glières**
- ☐ C : Communauté de communes
de la Vallée de Chamonix**

* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont
susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures,
les conditions de raccordement pourront différer,
notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la
réalisation de travaux d'infrastructures



** Le Syane ne déploiera pas le FTTH sur
ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs
indiqués dans la légende pour toutes
questions concernant les plannings

*** Le Syane a construit des centraux téléphoniques
permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques
déployées par le Syane peuvent aussi être utilisées par les
opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL

Source des fonds de
cartes :
IGN / RGD 73-74
Copie et reproduction
interdite